



CP 215 HABILLEMENT ET CONFECTION

Intervention patronale dans les frais de transport privé à partir du 01/02/2022

Si le travailleur se rend à son travail avec son propre véhicule, il a droit à une intervention lorsque la distance la plus courte à parcourir de son domicile à son lieu de travail, en une seule direction, est égale ou supérieure à 10 km (ouvriers) / à 5 km (employés):

- l'intervention patronale correspond à 50 % de la carte train pour le nombre de kilomètres correspondant;
- mais elle ne peut pas être supérieure au montant indiqué dans le tableau repris à l'article 3 de la CCT 19/9 (qui remplace la CCT 19 octies) pour le nombre de kilomètres correspondant.

L'intervention patronale a lieu seulement pour les jours de présence au travail et est payée mensuellement:

Distance En Km	Intervention mensuelle de l'employeur dans les frais de transport privé OUVRIERS En euro	Intervention mensuelle de l'employeur dans les frais de transport privé EMPLOYES En euro
1	/	/
2	/	/
3	/	/
4	/	/
5	/	22,75
6	/	24,25
7	/	25,50
8	/	27,00
9	/	28,50
10	30,00	30,00
11	31,50	31,50

Distance En Km	Intervention mensuelle de l'employeur dans les frais de transport privé OUVRIERS En euro	Intervention mensuelle de l'employeur dans les frais de transport privé EMPLOYES En euro
12	33,00	33,00
13	34,50	34,50
14	36,00	36,00
15	37,50	37,50
16	39,00	39,00
17	40,5	40,5
18	41,50	41,50
19	43,00	43,00
20	44,50	44,50
21	46,00	46,00
22	47,50	47,50
23	49,00	49,00
24	50,50	50,50
25	52,00	52,00
26	53,50	53,50
27	55,00	55,00
28	56,50	56,50
29	57,50	57,50
30	59,00	59,00
31-33	61,50	61,50
34-36	65,00	65,00
37-39	68,50	68,50
40-42	72,50	72,50
43-45	76,00	76,00
46-48	79,50	79,50
49-51	83,00	83,00
52-54	85,50	85,50
55-57	88,00	88,00
58-60	90,50	90,50
61-65	94,00	94,00
66-70	98,50	98,50
71-75	102,50	102,50
76-80	107,00	107,00
81-85	111,00	111,00
86-90	115,00	115,00
91-95	119,50	119,50
96-100	123,50	123,50
101-105	128,00	128,00
106-110	132,00	132,00

Distance En Km	Intervention mensuelle de l'employeur dans les frais de transport privé OUVRIERS En euro	Intervention mensuelle de l'employeur dans les frais de transport privé EMPLOYES En euro
111-115	136,50	136,50
116-120	140,50	140,50
121-125	145,00	145,00
126-130	149,00	149,00
131-135	153,50	153,50
136-140	157,50	157,50
141-145	162,00	162,00
146-150	168,00	168,00

Remarques :

- lorsque le travailleur utilise le vélo pour se déplacer, il a droit à une indemnité vélo de € 0,12/km pour ses déplacements domicile-travail (aller-retour). Des avantages plus favorables au niveau de l'entreprise restent d'application ;
- tous les travailleurs, à l'exclusion de ceux qui disposent d'une voiture de société et d'une carte essence, reçoivent en outre une indemnité de € 0,2479 par journée effectivement prestée, quel que soit le mode de déplacement domicile-travail et inversement.